

VILLE DE SAINT-TITE

RÈGLEMENT NUMÉRO 551-2025

**IDENTIFIANT LES ÉVÉNEMENTS
SPÉCIAUX QUI AURONT LIEU À
SAINT-TITE EN 2025**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Saint-Tite* (projet de loi 209 privé), la Ville peut identifier, par règlement, les événements spéciaux se tenant sur son territoire;

ATTENDU QU'un événement spécial, au sens de la *Loi concernant la Ville de Saint-Tite* (projet de loi 209 privé), est une activité de portée provinciale se tenant sur tout ou partie du territoire de la Ville pour une période n'excédant pas quinze (15) jours;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 mars 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le greffier mentionne que ce règlement a pour objet de déterminer les événements spéciaux devant avoir lieu en 2025 sur le territoire de la Ville de Saint-Tite, le tout en vertu de la *Loi concernant la Ville de Saint-Tite* (projet de loi 209 privé);

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite décrète ce qui suit :

Article I Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Article II Titre

Le présent règlement porte le titre « Règlement identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2025 ».

Article III Événements

Les événements spéciaux au sens de la *Loi concernant la Ville de Saint-Tite* (projet de loi 209 privé) sont pour l'année 2025 :

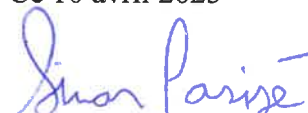
- Compétitions de gymkhana et finale canadienne de l'IPRA : Montage les 14 et 15 mai, événement du 16 au 18 mai et démontage du 19 au 21 mai 2025;
- Compétitions de gymkhana : Montage les 2 et 3 juillet, événement du 4 au 6 juillet et démontage les 7 et 8 juillet 2025;
- Festival Western : du 5 au 14 septembre 2025

Article IV Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait et adopté à l'unanimité à Saint-Tite
ce 7 avril 2025.

Certifié conforme à Saint-Tite,
Ce 10 avril 2025



Me Simon Parisé,
Greffier

Date de l'avis de motion : séance du 3 mars 2025, ajournée au 10 mars 2025
Dépôt du projet de règlement : séance du 3 mars 2025, ajournée 10 mars 2025
Adoption du règlement : 7 avril 2025
Date de publication du règlement : 10 avril 2025

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Avis public est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le Règlement numéro **551-2025** identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2025.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite
ce 10 avril 2025.



Me Simon Parisé,
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement numéro 472-2019 adopté le 19 décembre 2019, je soussigné, Me Simon Parisé, greffier de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public concernant l'adoption du **Règlement numéro 551-2025** par le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite, sur le site internet de la Ville (www.villest-tite.com) le 10 avril 2025 et sur le babillard présent à l'hôtel de ville en date du 10 avril 2025.



Me Simon Parisé,
Greffier